

RAPPORT D'IMPACT IISF – NOTE MÉTHODOLOGIQUE

L'assistance technique fournie dans le cadre du (des) programme(s) d'Inspecteurs des Impôts Sans Frontières (IISF) et/ou du (des) programme(s) de renforcement des capacités en matière de prix de transfert, dont certains sont proposés en collaboration avec l'OCDE / le Forum sur l'Administration Fiscale Africaine / la Banque Mondiale, est financée par les donateurs de l'IISF et ses administrations partenaires. Dans le cadre de l'engagement de l'initiative envers la transparence et la responsabilité budgétaire, le Secrétariat IISF publie un [rapport annuel](#) détaillant les impacts directs et indirects de ses programmes. L'objectif de ce document est de vous familiariser avec la méthodologie de déclaration des revenus IISF et le modèle de déclaration des revenus ci-joint.

Comment utiliser le modèle ? Afin de s'assurer que les données fournies par votre administration fiscale sont uniformes au sein d'une et entre juridictions, veuillez vous référer aux directives ci-dessous:

- **Remplissez uniquement les cellules grisées pour chaque programme.**
- **Si vous déclarez dans votre propre devise, veuillez indiquer un taux de change** dans les cellules E49 à E51. Le taux utilisé peut être celui du jour de la notification au contribuable ou une moyenne annualisée. Une fois inséré, le modèle calculera automatiquement les montants en USD.
- **Les résultats des dossiers de vérification d'une aide doivent être agrégés au niveau du programme.**
- **Si votre administration fiscale a reçu ou reçoit une assistance simultanée sur plusieurs programmes IISF, veuillez indiquer les résultats de chaque programme séparément.** Lorsqu'un dossier de vérification est suivi dans le cadre de plus d'un programme, veuillez ne reporter les résultats qu'une seule fois, sous le programme le plus récent.
- **La description de chaque élément de résultat se trouve dans les colonnes F ou N.** Veuillez vous familiariser avec les descriptions avant de remplir le tableau. Si les données d'un élément ne sont pas disponibles dans votre administration, nous vous invitons à laisser la cellule vide.
- **Les résultats d'un redressement doivent être indiqués pour l'année au cours de laquelle il a été notifié au contribuable.** Les montants des recettes fiscales recouvrées doivent être indiqués pour l'année du recouvrement.
- Si vous deviez modifier les résultats déclarés précédemment, **merci de fournir un nouveau montant pour l'année et le programme correspondant.**

Confidentialité

Le Secrétariat IISF s'engage à protéger la confidentialité de l'information relative aux contribuables. Veuillez noter que le Secrétariat communiquera uniquement les résultats sur une base globale ou régionale. Les informations spécifiques à un pays ne seront publiées que si et une fois que l'administration fiscale intéressée aura donné son accord.